



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Région académique Île-de-France
Service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation, Pôle Paris**

Division des établissements et de la vie universitaire
Bureau des établissements publics d'enseignement supérieur

Affaire suivie par : Isée EVRARD
Tél : 01 40 46 21 84
Mél : isee.evrard@ac-paris.fr
47, rue des Écoles
75005 Paris

**Arrêté désignant la liste électorale provisoire pour les élections des représentants étudiants
au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris.**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 novembre 2025 portant création de la commission électorale dans le cadre des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 27 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Paris, qui aura lieu du mardi 3 février 2026 au jeudi 5 février 2026, les étudiants mentionnés dans la liste électorale, au nombre de **301 460**, sont électeurs et éligibles.

Article 2 :

Les étudiants peuvent vérifier leur inscription et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription par le biais du portail numérique messervices.etudiant.gouv.fr, en justifiant leur identité et leur qualité d'électeur, du 27 novembre 2025 au 14 janvier 2026 à midi.

Dans ce même délai, des réclamations peuvent être formulées selon les mêmes moyens et modalités, pour toute erreur figurant sur la liste électorale.

Article 3 :

Les étudiants ne disposant pas d'un accès à un ordinateur peuvent présenter la demande prévue à l'article 2 du présent arrêté **par lettre recommandée avec accusé de réception**, adressée au directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris – 13 rue de Santeuil, 75005 Paris, en justifiant leur identité et leur qualité d'électeur, du 27 novembre 2025 au 7 janvier 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Paris et affiché par tout moyen, y compris sur support numérique, dans ses locaux.

Article 5 :

La liste électorale n'est pas publiée, mais est seulement affichée sur support numérique et ce, uniquement dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris. Elle est consultable à l'adresse suivante :

13 rue de Santeuil, Paris 5^{ème} (métro 7 – station Censier-Daubenton).

Article 6 :

Le secrétaire général chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 novembre 2025

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris

Julie BENETTI



Alexandre BOSCH